

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3716)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par
Mme Untermaier

ARTICLE 35

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.